

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JANVIER 2018**

.....

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf janvier, le Conseil municipal de Fleury-sur-Orne, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc LECERF, Maire.

Présents : Marc LECERF, Jacqueline BAURY, Myriam HOORELBEKE, Lydie PRIEUR, Nicolas LIOT, Mariannick LEBAS, Betty LEPAON, Christian LETELLIER, Morgane GUIMBAULT, Dominique DUGOUCHET, Florian FAUDAIS, Christian LAFAGE, Marie-Bathilde DENIS, Franck DORE, Olivier VRIGNON, Cédric PEGEAULT

Absents : Franck SAVARY représenté par Nicolas LIOT, Lionel MULLER, Claude LECLERE, Vanessa BRANDOLIN, Jonathan FERIAUD, Vincent FALLIGAN-DEVERGNE représenté par Florian FAUDAIS, Jézabel SUEUR, Delphine MULLER, Elodie BELLET et Laurence VALLEE.

Secrétaire de séance : Florian FAUDAIS

1. OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Maire propose, afin de permettre le lancement de différents investissements avant le vote du budget primitif, d'ouvrir dans la limite de 25% des crédits d'investissement du budget 2017 les crédits d'investissements suivants :

De 25% des crédits d'investissement 2017 pour :	
- Opération 100 - TERRAINS :	12 500 €
- Opération 302 - ECOLE MATERNELLE :	45 000 €
- Opération 500 - AMENAGEMENTS URBAINS :	2 000 €
De 10% des crédits d'investissement 2017 pour :	
- Opération 101 - NOUVEAU CIMETIERE :	0 €
- Opération 102 - PARC SPORTIF :	1 000 €
- Opération 200 - MATERIEL :	16 000 €
- Opération 300 - BATIMENTS :	30 700 €
- Opération 301 - MAIRIE :	0 €
- Opération 450 - ECLAIRAGE PUBLIC :	6 416 €

Le Conseil Municipal, autorise les ouvertures de crédits d'investissements avant le vote du budget primitif 2018 telles que prévues ci-dessus et détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération et précise que ces crédits seront repris lors du vote du budget primitif 2018 de la commune.

2. DECISION DU MAIRE N°01/2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée de sa décision de créer une ligne de trésorerie fixée à 300 000€ et leur demande de prendre acte de cette décision.

Le Conseil Municipal, prend acte de la décision du Maire.

3. DECISION DU MAIRE N° 02/2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de céder à Monsieur RENAUD un camion de benne à ordures ménagère pour un montant de 2141 €.
Il indique que ce camion a été mis en vente aux enchères.

Le Conseil Municipal, prend acte de la décision du Maire.

4. CONVENTION GENERALE BATIMENTS ET EQUIPEMENTS

Monsieur le Maire explique au Conseil que dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il est envisagé de constituer un groupement de commandes permanent entre la Communauté urbaine de Caen la mer et les communes, CCAS et syndicats intercommunaux situés sur son territoire en vue de la passation de marchés publics de prestations et de travaux ayant trait au patrimoine des signataires tant en ce qui concerne leurs bâtiments que leurs équipements.

Il précise que ces contrats porteront sur les prestations récurrentes dans des domaines relatifs aux opérations de contrôle, vérification, maintenance réglementaire et fonctionnelle des installations de bâtiments ou d'équipements.

Il demande à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

5. CONVENTION GENERALE DOMAINE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Monsieur le Maire indique que dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il est envisagé de constituer un groupement de commandes permanent entre la Communauté urbaine de Caen la mer et les communes, CCAS et syndicats intercommunaux situés sur son territoire en vue de la passation de marchés publics.

Il précise que ces contrats porteront sur des acquisitions et prestations récurrentes dans des domaines relatifs à la fourniture, l'acquisition et la maintenance de matériels ainsi que de prestations ayant trait au domaine des technologies de l'information et de la communication des signataires de la convention.

Il demande à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DESCENDANTE DE SERVICE

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il est apparu opportun dans le cadre d'une bonne organisation des services que la Communauté Urbaine Caen la Mer puisse mettre en partie mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, ses services et qu'une convention de mise à disposition de service doit être conclue entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale pour fixer notamment les conditions de remboursement de la mise à disposition du service.

Il demande à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

7. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ASCENDANTE DE SERVICE

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une convention de mise à disposition de service doit être conclue entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale pour fixer notamment les conditions de remboursement de la mise à disposition du service.

Il demande à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

8. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ASCENDANTE DE PLEIN DROIT SUITE AU REFUS DE TRANSFERT

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que du personnel communal ayant refusé leur transfert sont mis à disposition de plein droit pour assurer une partie de leurs fonctions relevant des compétences transférées.

Il demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition ascendante de plein droit suite au refus de transfert des agents concernés.

Le Conseil Municipal, autorise le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

9. LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de procéder à une demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants nécessaire à l'organisation de spectacles sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à procéder à une demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants à son nom et en raison de ses fonctions et le charge de signer tout document nécessaire à ce dossier.

10. TARIF DU LIVRE SUR LE CENTENAIRE DU CHANGEMENT DE NOM DE LA COMMUNE DE FLEURY SUR ORNE

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la régie culturelle, il y a lieu de fixer le prix de vente du livre sur le centenaire du changement de nom de la commune de Fleury sur Orne : « *D'Allemagne à Fleury-sur-Orne, 1914-1918 La guerre au quotidien* ».

Il propose de fixer ce prix à 20 €

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité de fixer le prix du livre à 20 €